



POTENTIALITÉS AGRICOLES DU BAS-FOND D’AFFAMÈ AU BENIN : QUAND LES CONTRAINTES DICTENT LEUR LOI À UNE EXPLOITATION ÉFFICACE

[Étapes de traitement de l'article]

Date de soumission : 21-05-2025 / Date de retour d'instruction : 05-06-2025 / Date de publication : 15-07-2025

Codjo Timothée TOGBE

Enseignant-chercheur en sociologie-anthropologie, Maître de Conférences, Université
d'Abomey-Calavi (UAC)

✉ codjo1981@yahoo.fr

Résumé : Le bas-fond d’Affamè, un espace agricole contenant des terres naturellement riches, demeure sous exploitée bien que l’agriculture joue un important rôle dans le champ du développement et malgré les politiques publiques agricoles existantes. Partant du postulat que la faible exploitation du potentiel agricole du bas-fond d’Affamè relève du décalage entre la fabrique des politiques publiques agricoles et leur atterrissage dans le monde agricole, cette recherche se donne pour objectif d’analyser les contraintes sous-jacentes. La démarche qualitative adoptée est assortie d’entretiens individuels semi-structurés réalisés avec 17 interlocuteurs sélectionnés au moyen du choix raisonné justifié par les principes de diversification et de saturation. La combinaison des modèles SWOT et PESTEL a servi à l’analyse des données collectées. Les résultats montrent que l’incohérence des politiques publiques agricoles, la pauvreté économique, la rareté de la main-d’œuvre agricole, la transhumance, la non-adoption des technologies modernes agricoles, la promotion des carrières de sable sur les terres cultivables, la non-maîtrise de l’eau et le manque de rigueur dans l’encadrement des droits fonciers constituent des contraintes à l’exploitation du potentiel agricole du bas-fond d’Affamè. La réelle mise en valeur de cet espace agricole dépend de l’élaboration de politiques agricoles adéquates et surtout de la mobilisation substantielle des moyens économiques, matériels et technologiques par l’État central.

Mots-clés : Bas-fond, potentiel agricole, Contraintes agricoles, Affamè.

AGRICULTURAL POTENTIAL OF THE HAVAME LOWLAND IN BENIN: WHEN CONSTRAINTS DICTATE THEIR LAW TO EFFICIENT FARMING

Abstract: The Affamè lowland, an agricultural area with naturally fertile soils, remains underutilised despite agriculture’s critical role in development and the existence of agricultural public policies. Starting from the premise that the limited exploitation of the lowland’s agricultural potential stems from a disconnect between the formulation of agricultural public policies and their implementation within the farming community, this study aims to analyse the underlying constraints. A qualitative approach was adopted, involving semi-structured individual interviews with 17 participants selected through purposive sampling, justified by principles of diversification and saturation. Data analysis employed a combination of the SWOT and PESTEL models. The findings reveal that inconsistencies in agricultural public policies, economic poverty, scarcity of agricultural labour, transhumance practices, non-adoption of modern agricultural technologies, the promotion of sand quarries on arable land, inadequate water management, and lax regulation of land tenure rights constitute barriers to harnessing the agricultural potential of the Affamè lowland. The effective development of this agricultural space hinges on the design of appropriate agricultural policies and, above all, the substantial mobilization of economic, material, and technological resources by the central government.

Keywords: Lowland, agricultural potential, agricultural constraints, Affamè.

Introduction

L'une des plus importantes activités auxquelles s'adonnent les populations des pays de l'Afrique de l'Ouest et plus précisément le Bénin reste et demeure l'agriculture (A. Houintchekpo, 2009). Au Bénin, l'agriculture constitue un socle du développement économique et social (C.T. Togbé, J.-M. Gomido et I. Koné, 2015, p.486), car elle contribue pour 32,7% en moyenne au produit intérieur brut (PIB), 35% aux recettes d'exportation, 15% aux recettes de l'État et favorise environ 70% des emplois (I. Djibril, 2024, p.13). Même si l'agriculture occupe une place prépondérante dans le développement national, ses performances restent tout de même en deçà des attentes en raison des pressions foncières dues, en partie, à la croissance démographique, à l'accaparement des terres et au phénomène d'urbanisation. Ce constat s'arrime avec l'analyse de C. F. Biaou (2012, p.27) qui montre que la forte pression agro démographique, la dégradation des terres, la disparition des endémies et les effets néfastes des aléas climatiques ont amené les producteurs à s'adonner à l'exploitation des bas-fonds jadis marginalisés pour l'agriculture.

Le phénomène qui retient plus l'attention et constitue un handicap à la production agricole florissante est la pauvreté des terres habituellement cultivées ; ce qui conduit à l'exploitation des bas-fonds. Cette situation mise en avant n'est pas la même dans la basse vallée de l'Ouémé et plus précisément à Affamè, commune de Bonou. La vallée de l'Ouémé, intégrant la commune de Bonou, est une région fertile traversée par le fleuve Ouémé et offrant un véritable potentiel agricole aux riverains. Cette basse vallée, située au sud du Bénin et couvrant une superficie d'environ 30 000 hectares, est constituée de terres alluviales fertiles. Elle regorge de bas-fonds propices à l'agriculture dont celui d'Affamè, objet de cette recherche. Les bas-fonds sont des lieux où se trouvent les meilleures terres et conditions hydriques pour les pratiques de nouvelles cultures (A. Kindjinou, 2013, p.1). Cependant, leur complexité pose parfois des contraintes culturelles évidentes ; ce qui constitue un réel obstacle à l'exploitation efficace de leurs potentialités. En parlant du développement du potentiel d'un espace agricole comme celui du bas-fond d'Affamè dont ses ressources naturelles telles que l'eau, les sols et le climat « favorisent le développement de plusieurs spéculations [le riz, le maïs, le manioc, la patate douce, les légumes et les fruits] et l'accroissement de la production » (F. Kombieni, A. Gomez Coami, I. Yolou, N. P. Natta, 2017, p.4), il est pertinent de tenir compte des contraintes limitant son exploitation efficace.

Le bas-fond d'Affamè a des atouts pour la promotion de l'agriculture. Mais, plusieurs contraintes inhibent ses potentialités agricoles. Comme éléments de constat, il y a le manque d'infrastructures agricoles, notamment des dispositifs d'irrigation adéquats pouvant faciliter les activités agricoles pendant les saisons sèches. Cette situation s'explique d'une part, par la faiblesse des politiques publiques agricoles et, d'autre part, par la non-organisation des producteurs agricoles en coopérative agricole. Par exemple, il serait plus aisé à l'État central de doter les coopératives agricoles en infrastructures agricoles qu'individuellement. Mais, les paysans préfèrent cultiver individuellement que de se mettre en coopérative. Or, les organisations non gouvernementales intervenant dans le monde rural appuient les agriculteurs organisés en association en infrastructures agricoles, en intrants agricoles et en formation sur les techniques culturales. Il est également observé le phénomène de la



transhumance qui occasionne des pertes de cultures agricoles et des conflits entre agriculteurs et éleveurs dont l'une des conséquences contribuant à la sous-exploitation du bas-fond étudié est l'exode rural. Dans un contexte d'exploitation difficile du potentiel agricole du bas-fond d'Affamè, certains agriculteurs préfèrent abandonner les travaux agricoles et aller en aventure, s'il faut, en dehors de ce problème, faire face, et de façon impuissante, à la transhumance dont les effets et les soubassements sont parfois incontrôlables. Or, le phénomène d'exode rural contribue à diminuer non seulement l'effectif des agriculteurs en milieu rural, mais aussi et surtout la main-d'œuvre agricole. Il est également fait le constat de l'inondation, d'envahissement des champs par des insectes ravageurs et de la pauvreté économique des agriculteurs ; ce qui les empêche de profiter pleinement du potentiel agricole du bas-fond d'Affamè. Le manque d'infrastructures de transport et de commercialisation constitue aussi un problème auquel sont confrontés les exploitants du bas-fond d'Affamè dont l'apport de solutions durables constitue une alternative à explorer. Parlant de solutions durables, les politiques publiques agricoles, dans leurs orientations, devraient jouer un rôle dans ce sens, surtout dans des espaces où le développement de l'agriculture est prometteur. Cependant, les gouvernants africains en général et béninois en particulier n'investissent pas suffisamment dans la promotion de l'agriculture ; ce qui limite les capacités économiques, techniques et de résilience des agriculteurs face aux effets des changements climatiques qui constituent un autre défi à relever. Partant de l'hypothèse que la faible mise en valeur du bas-fond d'Affamè relève de la persistance d'un faisceau de contraintes, cette recherche se donne comme objectif de les analyser dans un contexte où le Bénin considère l'agriculture comme un secteur prioritaire pour son développement.

Cet article est organisé en trois points essentiels. Le premier aborde la démarche méthodologique et le modèle d'analyse, le deuxième est consacré à la présentation des résultats, tandis que le troisième est relatif à la discussion.

1. Démarche méthodologique et modèle d'analyse

Avant de préciser le cheminement méthodologique assorti du modèle d'analyse emprunté à la prospective, il est pertinent de présenter géographiquement l'espace d'investigation. La commune de Bonou abritant le bas-fond d'Affamè est située dans le Département de l'Ouémé au sud du Bénin entre 6°72' et 6°95' latitude Nord et entre 2°15' et 2°40' longitude Est. Elle est limitée au Nord par la commune de Ouinhi, au Sud par la commune d'Adjohoun, à l'Est par les communes de Sakété et d'Adja-Ouèrè, puis à l'Ouest par les communes de Zê et de Zogbodomè. Elle occupe une superficie de 250 km² et compte cinq arrondissements, dont celui d'Affamè. La figure 1 situe la commune de Bonou.

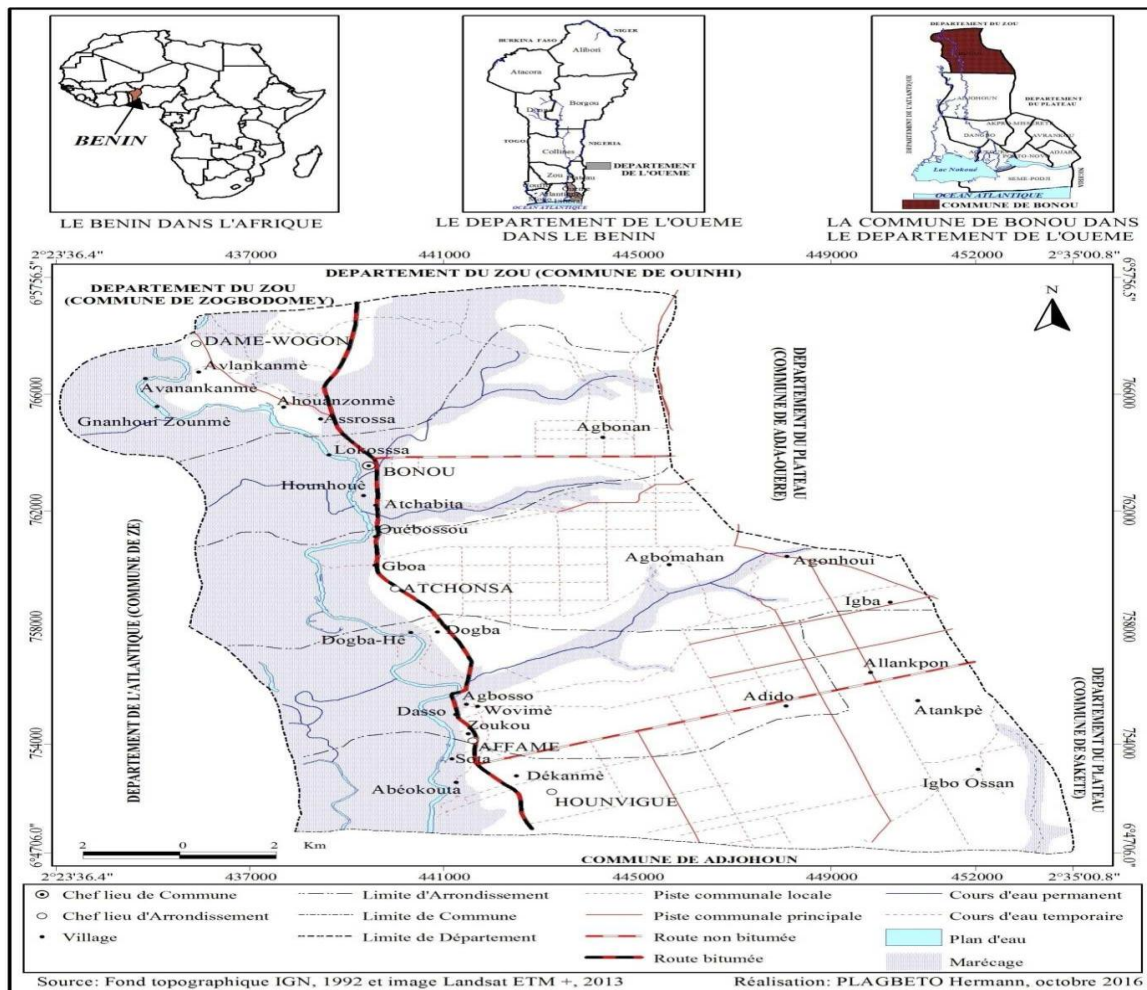


Figure 1 : Présentation de la commune de Bonou

Source : Fond topographique IGN, 1992 et Image Landsat ETM+, 2013

La perspective méthodologique adoptée pour collecter et analyser les contraintes inhérentes à l'exploitation du potentiel agricole du bas-fond d'Affamè est qualitative. Ce choix méthodologique est fondé sur la recherche d'informations de qualité auprès des acteurs locaux approchés. Dans cette dynamique, l'entretien individuel semi-structuré a été privilégié ; ce qui a permis de discuter avec 17 interlocuteurs sélectionnés sur la base de l'échantillonnage par choix raisonné, justifié par les principes de diversification et de saturation. Ainsi, 8 agriculteurs, 03 élus locaux, 02 agents du secteur communal du développement agricole (SCDA), 02 responsables d'organisation non gouvernementale (ONG) intervenant dans la promotion de l'agriculture et 02 responsables de l'association communale du développement agricole ont été interviewés. Les informations recueillies ont été traitées par tri thématique et suivant les centres d'intérêt de la recherche. Aussi, l'analyse de contenu et la triangulation ont-elles contribué à retenir les résultats analysés suivant le modèle Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) et le modèle d'analyse des paliers Politique, Economique, Social, Technologique, Environnemental et Légal (PESTEL) en usage en prospective. Ce choix permet de faire une analyse fouillée et approfondie des réalités structurant l'exploitation du potentiel agricole du bas-fond de l'Arrondissement d'Affamè.



2. Résultats

2.1. Brève présentation des potentialités agricoles du bas-fond d’Affamè

En termes de potentialités agricoles, il faut dire que le bas-fond d’Affamè est propice à diverses spéculations, dont la culture du piment, de l’arachide, de la patate douce, du manioc, du maïs et du gombo en raison de sa fertilité et de l’humidité de son sol. Les travaux de terrain ont permis d’observer quelques cultures comme l’illustrent les photos présentées ci-dessous.



La photo 1 présente un agriculteur faisant les piquetages en vue de semer du maïs. Selon les interlocuteurs, l’espace investigué présente des atouts pour la culture du maïs.

Cette photo a été prise sur l’autorisation verbale de l’interlocuteur.

Photo 1 : Piquetage pour la semence du maïs
Prise de vue : Montcho, mars 2024



La photo 2 présente un champ de manioc. La culture de cette spéculation convient à la qualité du sol du bas-fond d’Affamè selon les agriculteurs interviewés.

Photo 2 : Champ de manioc
Prise de vue : Montcho, mars 2024



La photo 3 présente un champ de gombo, une culture souvent utilisée pour la sauce au sud du Bénin. D’après les interlocuteurs, le bas-fond d’Affamè est propice à sa production en raison de l’humidité de son sol.

Photo 3 : Champ de gombo
Prise de vue : Montcho, mars 2024

Les différentes photos présentées ci-dessus montrent la diversité des cultures qui peuvent être produites dans le bas-fond d’Affamè.

2.2. Contraintes structurant la faible exploitation du bas-fond d’Affamè

Les contraintes inhibitrices de l’exploitation efficiente du potentiel agricole du bas-fond d’Affamè sont de plusieurs ordres. Sans prétendre à une exhaustivité et tenant compte de l’esquisse de l’analyse prospective, certaines contraintes sont ici présentées selon les plans politique, économique, social, technologique, environnemental et légal.

2.2.1. Contraintes politiques

La fabrique des politiques agricoles au Bénin n’est pas toujours mise en contexte et spécifiée aux espaces cultivables. Il est vrai, l’État béninois a fait un effort en délimitant les zones agricoles. Cependant, cet effort se trouve souvent noyé en raison de la non-prise en compte des aspirations des populations et du non-accompagnement des agriculteurs. La valorisation du potentiel agricole d’Affamè nécessite une politique agricole spécifique réellement portée et mise en œuvre par l’État. Cela n’étant pas encore le cas, on assiste à une politique agricole incohérente. En d’autres termes, ce qui est observé en matière de production agricole dans le bas-fond d’Affamè n’est pas encore ce qui est souvent annoncé par les politiques publiques en matière de valorisation du potentiel agricole de la basse vallée de l’Ouémé et plus précisément le bas-fond d’Affamè.

2.2.2. Contraintes économiques

Les populations en milieu rural au Bénin sont, dans une certaine mesure, exposées à la pauvreté économique. Et, cette situation constitue souvent un obstacle auquel elles font face lorsqu’elles entreprennent une activité. S’agissant des activités agricoles devant conduire à l’exploitation du potentiel agricole du bas-fond d’Affamè, il faut dire que l’État central n’a pas mis en place un Crédit Agricole pouvant permettre aux agriculteurs de l’Arrondissement d’Affamè de booster leurs productions. Les structures existantes qui financent les agriculteurs sont les institutions privées de microcrédits. Celles-ci ont non seulement des exigences quant au remboursement, mais n’octroient pas de crédits conséquents pouvant contribuer à l’agriculture à grande échelle. Les propos d’un interlocuteur confirment le recours de certains agriculteurs aux services de microcrédits lorsqu’il déclare :

[...] nous faisons des emprunts auprès de PADME et de la CLCAM. Nous n’empruntons pas beaucoup d’argent. Nous sommes obligés de rembourser dans le délai ou subir des pénalités. Or, la crue et la transhumance nous font perdre nos cultures parfois. Mais, les structurent de microcrédits se foutent de cette situation et réclament tout simplement leur argent.

(Agriculteur, Affamè, le 17/13/2024)

Ce verbatim montre que les agriculteurs subissent une pression des institutions de microcrédits alors qu’ils sont déjà dans une pauvreté économique en raison de la vulnérabilité de leur espace de vie, le milieu rural. Pour éviter le stress que causent les structures de microcrédits, certains agriculteurs recourent à des tontines pour booster leurs productions agricoles. Certes, le recours à la tontine est relativement moins stressant, mais il ne permet pas de produire à grande échelle. Le système de tontine permet tout au plus de faire une agriculture familiale au lieu d’une agriculture marchande qui conduirait à une exploitation extensive du potentiel du bas-fond d’Affamè.



2.2.3. Contraintes sociales

La main-d'œuvre et la transhumance constituent des obstacles à l'exploitation du potentiel agricole du bas-fond d'Affamè d'après les acteurs interviewés.

- ***La rareté de la main d'œuvre : un obstacle à l'exploitation du potentiel agricole d'Affamè***

L'agriculture en République du Bénin reste encore en grande partie rudimentaire même si l'État central fait des efforts pour sa mécanisation. Pour une meilleure exploitation agricole de l'espace investigué, les agriculteurs recourent à la main-d'œuvre faite essentiellement de jeunes. L'emblavure des superficies, les semis, le sarclage, la récolte et le stockage (C. C. Gnimadi, 2012) dépendent fortement de la disponibilité de la main-d'œuvre agricole (I. O. Saliou *et al.*, 2020), car elle fait partie intégrante du système agricole. Cependant, force est de constater que les bras valides que constitue la jeunesse quittent le milieu rural pour les grandes villes telles que Cotonou, Bohicon, Parakou, etc. à la recherche d'autres activités, estimant que l'agriculture est difficile. Cet exode rural pour des activités telles que conducteur de taxi-moto, conducteur de taxi, agent de sécurité privée, etc. vide l'espace agricole de ses bras valides ; ce qui joue défavorablement contre les agriculteurs, avec pour conséquence directe la faible exploitation du potentiel agricole du bas-fond d'Affamè. En dehors de ce constat, les jeunes qui sont restés dans le milieu s'adonnent à l'exploitation des carrières de sable, manifestant un désintérêt pour l'agriculture. Les propos d'un informateur illustrent le manque de main-d'œuvre dans l'exploitation agricole du bas-fond d'Affamè lorsqu'il déclare :

[...] les jeunes [...] refusent de nous aider à emblaver des superficies conséquentes. Il est difficile de trouver de la main-d'œuvre. Nous sommes parfois obligés de faire venir de la main-d'œuvre d'ailleurs et cela est coûteux. C'est difficile pour nous [...]. Avec nos petits efforts et l'aide de nos enfants, nous faisons ce que nous pouvons. Si nous avons de la main-d'œuvre, nous allons emblaver plus de terre, car ce bas-fond est fertile.

(Agriculteur, Affamè le 15/04/2024)

Ce verbatim montre à suffisance que le manque de main-d'œuvre constitue un obstacle à la mise en valeur du potentiel agricole du bas-fond d'Affamè. À cette contrainte, s'ajoute le phénomène de la transhumance.

- ***La transhumance : un handicap à la production agricole dans le bas-fond d'Affamè***

La transhumance constitue, de nos jours, un phénomène qui influence négativement la production agricole dans le bas-fond d'Affamè. Pour éviter que les bétails ne détruisent les champs de cultures, l'État béninois a délimité des couloirs de transhumances pour les éleveurs, notamment les peulhs. Cependant, lors du passage des bœufs, il est observé des débordements ou carrément le non-respect des couloirs de transhumance. Cette pratique des éleveurs conduit souvent à la destruction des cultures et des digues, crée des manques à gagner pour les cultivateurs, occasionne des conflits qui se soldent par des pertes en vies humaines dans le rang des éleveurs et agriculteurs. L'ampleur du phénomène de la transhumance amène certains agriculteurs à abandonner la production agricole ; ce qui concourt à une faible

exploitation du potentiel agricole du bas-fond d’Affamè. Les propos d’une personne enquêtée sont illustratifs à cet effet :

J’ai cultivé sur les digues dès la décrue. Mais, les bœufs ont tout détruit. Ils ont détruit toutes mes cultures. Le passage des bœufs a fait fuir plusieurs agriculteurs. La plupart de ceux qui cultivent dans ce bas-fond ont abandonné à cause du passage des bœufs qui les empêche de faire de bonnes récoltes. Qui remboursera nos investissements lorsque les bœufs détruisent nos cultures ? Le passage des bœufs assèche les terres.

(Agriculteur, Affamè, le 14/04/2024)

Face au phénomène de la transhumance, certains agriculteurs, découragés et se voyant dans l’incapacité d’y faire face efficacement, abandonnent l’agriculture. Ceux qui résistent à ce phénomène dévastateur, réduisent la superficie de leurs champs comme l’indique un informateur qui mentionne :

Nous cultivions avant du manioc en quantité. Mais, les peulhs et leurs bœufs deviennent les propriétaires et récoltent nos cultures à notre place. J’ai produit un hectare du manioc et de la patate douce que les bœufs ont détruit. Je ne pourrai plus emblaver une grande superficie aujourd’hui à cause des dégâts des bœufs.

(Agriculteur, Affamè, le 15/04/2024).

Ces propos de l’interlocuteur montrent que la transhumance contribue à réduire l’exploitation du potentiel agricole du bas-fond d’Affamè. La photo 4 représente un exemple de champ détruit au passage des bœufs.



La photo 4 montre un champ détruit par la transhumance. Pourtant le panneau de signalisation qui apparaît sur la photo interdit le passage des bœufs.

Photo 4 : Champ détruit par les bœufs
Prise de vue : Montcho, mars 2024

2.2.4. Contraintes technologiques

L’agriculture béninoise est encore marquée par des techniques culturales rudimentaires. Même si l’État béninois a opté pour la modernisation de son agriculture, l’utilisation des technologies agricoles modernes n’est pas encore une réalité en raison de leur coût élevé. Les pratiques culturales observées dans le bas-fond d’Affamè sont encore archaïques ; ce qui ne permet pas de faire une exploitation extensive de son potentiel agricole. Cet espace agricole, bien que riche, nécessite l’utilisation des technologies agricoles modernes adaptées en vue de sa meilleure valorisation. Pour trouver une solution durable au manque de main-d’œuvre agricole, à la non-maîtrise de l’eau, etc. la technologie agricole moderne constitue un moyen



efficace auquel l'État béninois devra effectivement recourir d'une part et de la mettre au service des exploitants agricoles d'autre part.

2.2.5. Contraintes environnementales

Les travaux de terrain ont fait émerger deux contraintes majeures à l'exploitation du potentiel agricole d'Affamè. Il s'agit de l'extraction du sable sur les terres cultivables et la non-maitrise de l'eau.

- *L'extraction du sable sur les terres agricoles, un obstacle à l'exploitation du potentiel agricole d'Affamè*

Le sable est l'une des ressources naturelles la plus exploitée dans l'arrondissement d'Affamè. Cette activité, soutenue par la mairie de Bonou, en raison des rentes économiques qu'elle génère, contribue à la dégradation des terres cultivables. Elle entraîne le débordement du fleuve Ouémé et nourrit des conflits fonciers entre agriculteurs et exploitants du sable. La planche 1 est illustrative à cet effet.



Planche 1 : emprises du fleuve Ouémé sur les carrières de sable

Prise de vue : Montcho, mars 2024

La planche 1 montre l'effet de l'extraction du sable marin sur les terres agricoles qui bordent le fleuve Ouémé. L'exploitation du sable marin crée l'érosion des sols, dégrade l'environnement et contribue à la réduction des espaces cultivables.

- *La non-maîtrise de l'eau, un obstacle à l'exploitation du potentiel agricole du bas-fond d'Affamè*

Les agriculteurs du bas-fond d'Affamè éprouvent des difficultés quant à la maîtrise de l'eau pendant la saison sèche, période à laquelle les cultures de contre saison prennent plus de valeur. La production agricole nécessite en ce moment de l'arrosage. Or, les agriculteurs ne disposent pas de techniques nécessaires à la maîtrise de l'eau. La seule technique utilisée localement se résume à la construction d'étang pouvant retenir l'eau après la décrue comme le mentionne un informateur : « [...] nous construisons des étangs pour avoir de l'eau après la décrue. C'est ce qui nous permet d'arroser nos cultures » (Agriculteur, Affamè, le 05/04/2024). La photo 5 présente un étang réalisé pour retenir l'eau.



Photo 5 : Etang de rétention d'eau
Prise de vue : Montcho, mars 2024

Cette photo montre qu'à défaut des techniques d'irrigation appropriées, les agriculteurs construisent des crevasses pour conserver les eaux des crues afin d'arroser leurs cultures pendant les saisons sèches. Cette technique ne fonctionne pas à tout moment ; ce qui constitue un obstacle à l'exploitation efficace du potentiel du bas-fond d'Affamè.

2.2.6. Contraintes légales

L'État béninois, en promouvant l'agriculture autorise également l'exploitation des carrières de sable dans le bas-fond d'Affamè. Cette situation crée la distribution et l'exercice de différents droits fonciers dans un même espace. La non-délimitation règlementaire des espaces réservés à l'exploitation du sable occasionne une pression foncière des exploitants du sable sur les espaces cultivables. La résistance des agriculteurs dans ce contexte soulève la question de la confrontation de droits fonciers qui se solde par des conflits fonciers ; ce qui limite l'exploitation efficace du potentiel du bas-fond d'Affamè.

En somme, l'application du modèle FFOM/SWOT à l'analyse des résultats permet de relever comme forces favorables à l'exploitation du potentiel agricole du bas-fond d'Affamè la fertilité des terres, l'humidité du sol, la disponibilité en eau, la crue. S'agissant des faiblesses, nous avons l'agriculture rudimentaire, la pauvreté économique, le faible accès aux crédits. En termes d'opportunités, il y a la disponibilité des structures étatiques de promotion agricole, le développement des marchés urbains. Les menaces susceptibles de compromettre l'exploitation agricole du bas-fond d'Affamè sont la transhumance, l'exploitation du sable, les changements climatiques. L'application du modèle PESTEL a permis de retenir les facteurs qui mettent à mal l'exploitation du potentiel agricole du bas-fond d'Affamè. Ainsi, on note sur les plans :

- ✓ politique : des politiques publiques agricoles incohérentes ;
- ✓ économique : la pauvreté économique, le faible accès au Crédit Agricole ;
- ✓ social : l'exode rural, la rareté de la main-d'œuvre agricole, la transhumance ;
- ✓ technologique : la non-utilisation des technologies agricoles modernes ;
- ✓ environnemental : la non-maîtrise de l'eau, l'exploitation du sable ;
- ✓ légal : des conflits autour des droits fonciers.



3. Discussion

Dans la plupart des pays du monde et particulièrement en Afrique, l'agriculture occupe, *a priori*, une place de choix dans les politiques publiques. Cette option stratégique trouve toute sa pertinence dans les rôles qu'elle joue en matière de sécurité alimentaire, d'emplois et du développement économique. Dans ce contexte, le secteur agricole représente un important secteur pour les pays de l'Afrique subsaharienne (AFD⁵⁸, CIRAD⁵⁹ et FIDA⁶⁰, 2011) et surtout pour le Bénin.

S'il est reconnu que la promotion de l'agriculture est l'une des conditions d'accès au développement sur les plans social et économique, il est tout aussi important de prendre réellement conscience que cet objectif ne peut se réaliser en dehors d'une réelle exploitation des espaces agricoles comme celui du bas-fond d'Affamè. Or, la mise en valeur des espaces agricoles en République du Bénin est beaucoup plus théorique que pratique. En clair, les politiques en parlent à suffisance, mais n'arrivent pas à l'opérationnaliser. Ce décalage qui se lit à travers l'exemple du bas-fond d'Affamè est sous-tendu par des raisons très diversifiées telles que la conservation de l'agriculture familiale, la non-intégration par l'État central des logiques paysannes dans sa politique de promotion de l'agriculture, la faible utilisation des technologies modernes agricoles, le faible investissement des moyens économiques et matériels dans certaines filières agricoles pouvant assurer la sécurité alimentaire, le manque de main-d'œuvre agricole, la transhumance et la non maîtrise de l'eau.

S'agissant de la conservation de l'agriculture familiale perçue comme obstacle, il faut dire que la conscience collective en milieu rural reste encore fortement marquée par une agriculture de subsistance. Or, une agriculture familiale ne saurait conduire à une réelle exploitation du potentiel agricole des terres cultivables comme celles du bas-fond d'Affamè. L'exploitation efficace du potentiel agricole de cet espace d'investigation fait appel à une agriculture marchande nécessitant des moyens conséquents. Il est donc crucial de passer de l'agriculture familiale à l'agriculture marchande pour une réelle mise en valeur des espaces agricoles.

Au sujet de la non-intégration des logiques paysannes, il est observé que « les politiques publiques élaborées et mises en œuvre dans le domaine de l'agriculture au Bénin n'intègrent pas toujours les rationalités locales » (C. T. Togbé, J-M. Gomido et I. Koné, 2015, p.485). Cette situation contribue aux blocages que subit l'État central dans l'implémentation de sa politique en matière d'agriculture. En effet, « le point de vue des planificateurs et économistes nationaux [...] ne peut en aucun cas être celui du paysan-chef d'exploitation ni celui du cadet ou de l'épouse qui cherchent à assurer leur subsistance » (J.P. Olivier de Sardan, 1995, p. 131). Différents paysans pratiquant l'agriculture familiale exercent des droits de propriété individuelle sur les terres du bas-fond d'Affamè, défiant ainsi la souveraineté de l'État sur le patrimoine foncier agricole. Or, l'individualisation des terres constitue, en partie, un obstacle à l'agriculture extensive, du moins à l'exploitation du potentiel agricole du bas-fond d'Affamè. Le contournement de cette contrainte passe par une politique fédératrice

⁵⁸ Agence Française de Développement.

⁵⁹ Centre International pour la Recherche Agricole et le Développement.

⁶⁰ Fonds International pour le Développement Agricole.

des terres cultivables via non seulement l'encadrement légal des droits de propriété individuelle, mais également par la création des coopératives agricoles consentantes. Autrement dit, l'État pourrait être le facilitateur de la mise en commun des terres du bas-fond d'Affamè en vue de favoriser la mutualisation des moyens locaux profitables à l'exploitation effective du potentiel agricole de l'espace investigué. Cette lecture qui échappe à la fabrique et à la mise en œuvre des politiques publiques agricoles nuit inéluctablement à la valorisation du potentiel agricole du bas-fond d'Affamè. En plus de cela, s'ajoute l'exploitation du sable marin autorisée par l'État, à la recherche de recettes fiscales supplémentaires dans des espaces agricoles ; ce qui contribue à la dégradation des terres cultivables, réduisant ainsi la valorisation du potentiel agricole déjà en souffrance.

La faible utilisation des technologies modernes agricoles constitue une véritable contrainte à « l'ouverture vers les grandes exploitations/entreprises agricoles » (MAEP, 2008, p.24). Or, pour exploiter au mieux le potentiel agricole du bas-fond d'Affamè, il faut opter pour les grandes exploitations et non pour une agriculture familiale. Pour y parvenir, il faut « [...] rendre disponibles et accessibles les innovations technologiques [...] et faciliter l'accès d'au-moins 20% des exploitants agricoles [...] aux équipements modernes de productions [...] » (Ibid., p.32). Même si un effort est déjà fait par l'Etat dans ce sens, il reste encore insuffisant et entretient le nid d'une agriculture majoritairement rudimentaire. La filière qui bénéficie relativement des efforts consentis par l'État béninois pour la modernisation de l'agriculture reste le coton, une culture de rente qui ne saurait lutter véritablement contre l'insécurité alimentaire. L'exploitation du potentiel agricole du bas-fond d'Affamè fait appel à l'utilisation des technologies modernes agricoles ; ce qui n'est pas encore effectif. Même si les technologies agricoles intervenaient, elles feraient appel à des compétences nécessaires à leurs utilisations. Dans ce sens, l'Etat a encore un rôle à jouer en vue de renforcer les capacités des cadres existants, de promouvoir la formation dans l'innovation et l'utilisation des technologies modernes agricoles.

Le faible investissement des moyens économiques et matériels dans certaines filières agricoles (cultures vivrières) pouvant assurer la sécurité alimentaire, le manque de main-d'œuvre agricole, la transhumance et la non-maîtrise de l'eau constituent également des obstacles à l'exploitation du potentiel du bas-fond d'Affamè. En effet, l'État investit relativement plus dans la filière coton que dans la promotion de la culture du riz, du maïs, de l'ananas, etc. Or, ces cultures qui ne reçoivent pas d'investissement de la part de l'État sont produites dans le bas-fond d'Affamè dans une perspective d'agriculture familiale, limitant ainsi l'exploitation extensive de cet espace agricole. Le peu d'investissement économique qui est fait pour l'agriculture dans le bas-fond d'Affamè provient des exploitants agricoles qui font face au manque de main-d'œuvre agricole en raison de l'exode rural, de la préférence d'autres activités (exploitation des carrières de sable, conduite de taxi-moto, etc.) à l'agriculture par les jeunes. Cette situation met à mal l'agriculture familiale pratiquée dans le champ d'investigation et contribue à réduire les efforts déployés par les exploitants agricoles dans la mise en valeur du bas-fond d'Affamè. Les champs des diverses cultures sont régulièrement exposés au phénomène de la transhumance, un obstacle de taille à l'exploitation du potentiel agricole du bas-fond d'Affamè. Les cultures sont souvent détruites par les bœufs, laissant les agriculteurs sans voix. Cette situation crée des



manques à gagner aux paysans qui éprouvent par conséquent des difficultés à rembourser leurs dettes. Dans ces conditions où l'État central n'a pas encore réussi à mettre en place un dispositif efficace de contrôle et de gestion des dégâts matériels causés par la transhumance en raison notamment de la corruption, de l'instrumentalisation du monde agricole, les agriculteurs, plongés dans le désespoir, abandonnent carrément les travaux champêtres. À ce contexte déjà défavorable à l'exploitation efficace du potentiel agricole du bas-fond d'Affamè, s'ajoute la non-maîtrise de l'eau. À ce sujet, il faut dire que les exploitants agricoles ne disposent pas de techniques adéquates. Ils cultivent en tenant compte de l'arrivée des pluies, subissent les inondations cycliques et éprouvent de difficultés quant à l'accès à l'eau pour arroser leurs champs pendant les sécheresses. Cette incapacité des agriculteurs à maîtriser l'eau en vue de cultiver de façon continue les empêche d'exploiter au mieux le potentiel agricole du bas-fond d'Affamè.

Conclusion

Cet article, relevant du champ de l'anthropologie rurale, a abordé une problématique sous-jacente au développement de l'agriculture. Il s'agit de l'exploitation du potentiel agricole du bas-fond d'Affamè, un espace agricole disposant des terres fertiles propices à la promotion de l'agriculture. Le constat majeur qui a fait la centralité des réflexions structurant la recherche est la faible exploitation du potentiel agricole du bas-fond d'Affamè. Cette situation repose sur des contraintes identifiées et analysées avec une démarche prospective combinant forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM/SWOT) et les sous-systèmes politique, économique, social, technologique, environnemental et légal (PESTEL). Sur le plan politique, l'implémentation erratique des politiques publiques agricoles, tenant insuffisamment compte des rationalités paysannes, compromet l'exploitation efficace du potentiel agricole du bas-fond d'Affamè. Au plan économique, la pauvreté économique des agriculteurs, l'intérêt encore grandissant des paysans pour l'agriculture familiale et le faible investissement économique de l'État central dans la production des cultures vivrières réduisent les efforts de mise en valeur du bas-fond d'Affamè. Au palier social, la rareté de la main-d'œuvre, l'exode rural nourri par la recherche et la pratique d'autres activités et la transhumance ont été relevés comme obstacles à l'exploitation extensive du bas-fond d'Affamè. Dans le domaine environnemental, la promotion de l'exploitation du sable sur les terres agricoles et la non-maîtrise de l'eau constituent des handicaps à la mise en valeur du bas-fond d'Affamè. Sur le plan technologique, la contrainte majeure à l'exploitation du bas-fond d'Affamè réside dans la non-utilisation des technologies modernes agricoles ; ce qui fait que l'agriculture reste encore rudimentaire. Au plan légal, le manque de rigueur dans l'application des textes et la distribution non contrôlée de différents droits fonciers constituent également des obstacles à l'exploitation du potentiel du bas-fond d'Affamè.

Pour contourner les différentes contraintes qui mettent à mal l'exploitation du potentiel agricole du bas-fond d'Affamè, l'État béninois doit s'efforcer de sortir de la fabrique « or sol » des politiques publiques agricoles pour aller vers une fabrique plus participative, suivie d'une réelle opérationnalisation. La concrétisation de cette option stratégique passe par l'organisation des agriculteurs en coopératives encadrées, un investissement économique et matériel conséquent et proportionnel dans les filières

agricoles, la promotion de l'utilisation des technologies modernes agricoles, ainsi que la définition d'un cadre légal sécurisant le secteur.

Références Bibliographiques

AFD, CIRAD et FIDA, 2011, *Les cultures vivrières pluviales en Afrique de l'Ouest et du Centre. Eléments d'analyse et propositions pour l'action*, Paris, AFD.

BIAOU Chabi Félix, 2012, "Fonctionnement et viabilité des organisations de producteur exploitant les bas-fonds dans les Départements de l'Atacora et de la Donga au nord-ouest du Bénin", *Bulletin de la Recherche Agricole du Bénin*, N°17, pp. 26-37.

DJIBRIL Issifou, 2024, *Problématique de l'approvisionnement en intrants agricoles dans la Commune de Malanville*, Mémoire de Licence, Bénin, Université d'Abomey-Calavi.

GNIMADI Codjo Clément, 2012, *Croissance démographique et mutations socio-spatiales sur le plateau d'Allada (Département de l'Atlantique)*, Thèse de Doctorat Unique de Géographie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Lomé au Togo.

HOUINTCHEKPO Antoine, 2009, *Impacts environnementaux et socio-économiques de la culture du riz dans l'Arrondissement de Koudo (Commune de Lokossa)*, Mémoire de maîtrise en géographie, FLASH-UAC, Bénin.

IWIKOTAN Assiba Angèle, MAMA Vincent Joseph, HOUNGBO Emile, TENTE Brice, 2016, "Exploitation des bas-fonds : un enjeu important pour le développement socio-économique du Bénin", *Anales de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines*, Volume 3, Numéro 22, pp. 59-73.

KINDJINOU André, 2013, *Cartographie des bas-fonds à l'aide de la télédétection et des données secondaires et intensification culturale au Togo*, Mémoire de Master, FAST, UAC, Bénin.

KOMBIENI Frédéric, GOMEZ COAMI Ansèque, YOLOU Isidore, NATTA Prospère Natta, 2017, "Contribution à l'aménagement des bas-fonds, à la production rizicole dans la Commune de Boukoumbé", *International journal of innovation*, Volume 19, N°1, pp. 197-205.

MAEP, 2008, *Synthèse des documents de politique du secteur agricole au Bénin*, Cotonou, MAEP.

OLIVIER de SARDAN Jean-Pierre, 1995, *Anthropologie et Développement*, Paris, Karthala.

SALIOU, O. I., ZANOU A., HOUNLONKOU N. A., AOUDJI K. N. A., 2020, "Pénurie de main-d'œuvre au Bénin", *Bulletin de Recherche Agronomique du Bénin (BRAB)*, ISSN : 1025-2355 (print), ISSN : 1840-7099 (on line) pp.62-68.

TOGBE Codjo Timothée, BOTCHI Gomido Jean-Marie, KONÉ Issiaka, 2015, "Logiques politiques face aux représentations paysannes de la promotion de la culture du riz dans le Département du Mono au Bénin", *Revue Ivoirienne des Sciences du Langage et de la Communication*, N°9, décembre 2015, volume 2, éd. Paari, Abidjan, Bazzaville, Paris, ISSN: 1996-8310 (imprimé), ISSN: 2226-406X (en ligne), ISBN : 2-84220-031-4, pp.469-489.